

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – <i>Modification N°4 du PLU</i>	LAMURE SUR AZERGUES (69 – Rhône)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Sans objet
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Sans objet

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Commune de LAMURE SUR AZERGUES
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Place de la Mairie 69870 LAMURE SUR AZERGUES tel: 04 74 03 02 71
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?	
Oui	Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Beaujolais approuvé en 2009, modifié en 2019 et actuellement en cours de révision.

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?	
Oui	Le PLU a été approuvé en 2010 et a connu plusieurs évolutions depuis.

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	1048 habitants (INSEE 2017)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	1561 hectares
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Les modifications de zonages ne concernent que des zones Urbaines « A » et « N ». En tout 4 ha de zone N passent en zone A. Cette évolution est liée à la suppression des secteurs Nh au profit des zone A et N et à la création d'un petit STECAL en zone A pour une encadrer une activité de menuiserie.
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <i>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du proje</i>	Répartition actuelle (avant modification) des zones : <ul style="list-style-type: none"> - Zones urbaines : 80,5 ha (soit 5,2 %) - Zones à urbaniser : 3,8 ha (soit 0,2 %) - Zones agricoles : 307,9 ha (soit 19,8 %) - Zones naturelles : 1161,8 ha (soit 74,8 %)

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?	
<i>Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</i>	
Sans objet. Aucune modification n'est apportée au PADD	
Le PADD du PLU de 2010 est joint au présent formulaire.	

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?	
<i>Annexe à joindre : délibération engageant la procédure</i>	
<p>La modification N°4 porte sur les objectifs suivants :</p> <p>Aujourd'hui, plusieurs points amènent particulièrement les élus à souhaiter une modification du document d'urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'urbanisation de la zone « Les Roches » et son encadrement par une OAP qui ne correspond plus aux attentes de la collectivité et des habitants (principes de voirie, les stationnements, la répartition des typologies de logements...). - La suppression des secteurs Nh pour les intégrer à la zone N ou A ; - L'évolution des bâtiments à usage d'habitation et des activités autres qu'agricole en zones naturelles et agricoles et notamment le repérage de bâtiments pouvant faire l'objet de changement de destination ; - L'évolution du règlement et notamment les articles 7 « implantation par rapport aux limites séparatives », l'article 2 de la zone Ua autour de la question du linéaire commercial, l'article 4 des zones au sujet du raccordement à l'assainissement collectif, l'article 13 concernant la production d'espaces verts commun dans les opérations d'ensemble. - La reprise du secteur Nt correspondant au camping afin qu'une erreur de zonage intervenue lors de l'élaboration du PLU soit rectifiée et que la zone Nt corresponde bien au périmètre du camping existant. 	

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

L'arrêté est joint au dossier.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	Non
-----	-----	-----

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	Oui		Demande d'avis à la CDPENAF Notification aux PPA Mise à l'enquête publique
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		Non	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la <u>loi Montagne</u> ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374.6551069,1960844,1399270	Oui		
Les dispositions de la <u>loi Littoral</u> concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		Non	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (<u>SDAGE</u>) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (<u>SAGE</u>) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	Oui		Le SDAGE Rhône Méditerranée 2016 - 2021
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	Oui		La Communauté de Communes de l'Ouest Roannais

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?**Annexe(s) à joindre :** Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Une des modification importante du projet porte sur le secteur de l'OAP des Roche de 1,6 ha. Le périmètre de cette OAP n'est pas modifié, les prescriptions architecturales et paysagères ainsi que les dispositifs de gestions des eaux pluviales sont renforcés.

Le document complet de l'OAP des roches est joint au présent dossier.

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	Communes de niveau 3 (SCOT) : pôles de proximité situés dans l'aire d'influence des pôles structurants ou des pôles d'accueil qui peuvent disposer de possibilités de des pôles de rabattement vers des transports en commun.
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	L APOPULATION EST STAGNANTE DEPUIS 2007. Elle a connu une croissance démographique de -0,1% entre 2007 et 2017 en passant de 1055 à 1048 habitants. Le projet ne porte pas sur une augmentation de la possibilité de création de logements. Seules 7 changements de destinations sont inscrits en zones A et N afin de permettre l'agrandissement d'habitations existantes ; Les objectifs du PADD de 2010 ne sont pas modifiés. Le nombre de logements prévu dans le secteur de l'OAP des Roches n'est pas modifié.
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Sans objet
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	60 logements vacants en 2017 (INSEE)
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Sans objet
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Aucune

4.1 Présentation de votre projet	
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Sans objet
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Sans objet, le projet ne porte pas sur le fait de permettre l'implantation d'activités économiques
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
Sans objet	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?			Le secteurs Nh sont supprimés est reclassés en zone A ou N suivant le contexte dans lequel ils se trouvent. Un secteur Ax de 0,08 ha est créé pour encadrer l'activité de menuiserie.
Des espaces boisés ?		Non	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		Non	
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone <u>Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC)</u> à proximité ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		Non	

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Un parc naturel national ou régional ?		Non	

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une réserve naturelle nationale ?		Non	

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Un espace naturel sensible ?	Oui		Un ENS existe à l'extrême Est de la commune. Le projet n'impact pas se périmètre.

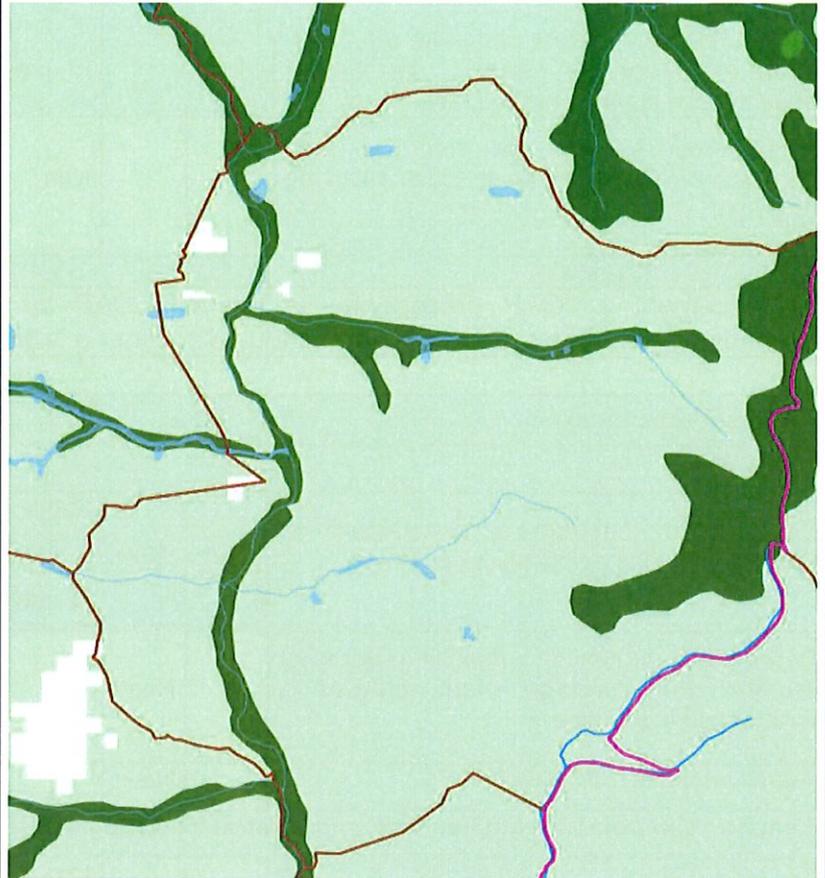
4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	Oui		<p>Plusieurs ZNIEFFE existent sur le territoire, le long de socurs d'eau et sur le sud Est de la commune.</p> <p>Le projet n'impact pas ces périmètres.</p>
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		Non	
<p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p>			<p>Un inventaire des zones humides a été réalisé sur la vallée de l'Azergues en 2012.</p>
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p>https://www.eaurmc.fr/</p> <p>https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</p> <p>http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</p>		Non	
Complétez si nécessaire			
<p>Le projet de modification du PLU qui porte sur des modifications de zonage qui n'engendre ni création de zones urbaines ou à urbaniser ni de diminution de zones Naturelles (N) ou Agricoles (A) au profit de zone Urbaines « U » ou À Urbaniser « AU », ne devrait donc pas avoir d'incidence notable sur l'environnement.</p> <p>Le renforcement des mesures architecturales, paysagères et de gestion des eaux pluviales devrait avoir des impacts positifs.</p>			

4.4 Continuités écologiques			
<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	Oui		<p>Lors de l'élaboration du PLU de 2010, une analyse de la trame verte et bleue a été effectuée.</p> <p>Le projet n'a pas d'impact sur les éléments identifiés.</p>

4.4 Continuités écologiques

Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?

http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map



L'Azergues et le ruisseau de la Biconne sont représentés comme des cours d'eau de trame bleue régionale. Leurs abords constituent des réservoirs de biodiversité de la trame verte.

L'ensemble du territoire est enfin considéré comme espaces perméables relais surfaciques de la TVB.

4.5 Paysage, patrimoine bâti

Question	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>			
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		Non	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		Non	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		Non	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		Non	
Perspectives paysagères identifiées comme		Non	

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?			Non
Complétez si nécessaire			
Contrairement à l'OAP précédente, la nouvelle OAP du secteur des Roches exige le maintien du cheminement modes actifs permettant à tous d'accéder à la Madone.			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		Non	
Autres captages prioritaires ?		Non	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	Oui		La commune est adhérente au Syndicat Intercommunal des eaux de la haute vallée de l'Azergues (SIEHVA) Le projet n'augmente pas le nombre de logements à produire et n'a donc pas de conséquences sur les capacités de la ressource.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	Oui		La station d'épuration de Lamure a une capacité nominale de 860 EH. Celle des Arnauds dispose de 180 HE. L'assainissement collectif est géré par la COR. Le projet n'a pas vocation à augmenter la charge sur le réseau d'assainissement collectif.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	Oui		Les dispositions concernant la gestion de seaux pluviales ont été précisées dans l'OAP des Roches.
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		Non	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		Non	10 sites sont repérés mais ne concernent pas le projet
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		Non	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	Oui		Quatre types de risques sont recensés sur la commune : Inondation (PPRI) Risque sismique faible Risque de radon fort Retrait gonflement des argiles
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	Oui		PPRI Vallée de l'Azergues
Nuisances ?	Oui		Nuisances sonores liées à la RD 933
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	Oui		La RD 385 fait l'objet d'un arrêté préfectoral de classement au titre des infrastructures de transport terrestres bruyantes : catégorie 4
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire			Non concerné

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		Non	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?	Oui		La CC de l'Ouest Rhodanien est engagée dans une démarche de PCAET.
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		Non	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

<p>Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :</p> <p>– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;</p> <p>– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)</p>		
Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	Oui
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	Oui Arrêté du Maire prescrivant la procédure
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement avec corrections Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	Oui Dossier de Modification (additif au rapport de présentation)
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	PADD de 2010

--

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 05/02/2021
Lieu : Lamure sur Azergues

Marc DESPLACES
Maire,

SIGNATURE



ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Lucie DELY – Urbaniste Associée - Atelier du Triangle
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	128 rue Pouilly Vinzelles 71000 Mâcon Tel 03 85 38 46 46 atelier.triangle@wanadoo.fr

ANNEXE 2

Pièces jointes

- 1 – Arrêté prescrivant la modification n°1
- 2 – PADD du PLU approuvé en mars 2010
- 3 – Dossier complet de la modification 4
- 7 – Demande « cas par cas »